

Assemblée générale extraordinaire de La Cordée

15 septembre 2018

Procès-verbal

Vérification du quorum

- 16 adhérents au 15 septembre 2018 (liste au 15 août 2018 + adhésions de Laïd Slamani et Mejdî Jamel)
- Présents
 - Damien Zaversnik
 - Lisa Segovia
 - David Guilbaud
 - Siham Soulaïmani
- Procurations
 - Stéphanie Trille (via Damien Zaversnik)
 - Mejdî Jamel (via David Guilbaud)
 - Dalila Rahmouni (via Siham Soulaïmani)
 - Aline Humbert (via Siham Soulaïmani)
 - Laura Pagès (via Lisa Segovia)

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte est à 10h30 sous la présidence de Damien Zaversnik. David Guilbaud est désigné secrétaire de séance.

Echanges

D.Z commence par présenter l'objet de l'AG, qui vise à mettre à jour les statuts pour prendre acte du résultat des travaux réalisés en juin pour définir la raison d'être et les objectifs de l'association. L'enjeu est de permettre à l'association de poursuivre ses actions en les approfondissant, en disposant de davantage de moyens ; il ne s'agit pas de changer l'orientation de nos actions. La volonté est de donner une nouvelle impulsion qui doit permettre de franchir un seuil dans la structuration de l'association. Au cours des mois écoulés, des personnes extérieures à la CP'ENA nous ont contactés pour s'impliquer avec nous : ces personnes représentent une ressource potentielle qu'il faut intégrer.

Chacun des présents fait part de ses observations sur ce sujet.

S;S considère elle aussi que l'association se trouve à un carrefour, et qu'il faut désormais expliciter ses ambitions, qui concernent d'abord la promotion de l'égalité des chances, sans rien enlever à sa dimension consistant à rassembler les anciens de la CP'ENA. L'ouverture à des gens extérieurs à la CP'ENA est importante également pour élargir le vivier de participants potentiels à nos actions et éviter que ces dernières ne s'essouffent faute de participants.

L.S souligne que ce débat a rythmé les réunions des adhérents au cours de l'année écoulée, et que le trancher était devenu nécessaire pour sortir de cet entre-deux et de cette stagnation liée au fait que le projet de l'association n'était pas clarifié. L'élargissement à des personnes extérieures est cependant un défi, et il faudra arriver à être suffisamment structurés pour absorber ce nouveau vivier.

Trame de projet pour l'association

DZ. rappelle que le fonctionnement bénévole de l'association représente tout l'intérêt de ses actions. Cette souplesse, et la possibilité donnée à chacun de s'investir dans la mesure qui correspond le mieux à son intérêt et à

ses disponibilités, permet d'intégrer toutes les bonnes volontés. Cela permet notamment à des personnes qui ne seraient pas en total accord avec le projet associatif de s'investir uniquement dans les dimensions avec lesquels ils sont d'accord.

S.S distingue notre fonctionnement de celui d'Article 1, dont la taille et les moyens lui donnent une ambition beaucoup plus grande et un mode de fonctionnement plus « entrepreneurial ». La souplesse et la dimension humaine de La Cordée en font une association très différente dans son approche de l'« entreprise » qu'est Article 1.

L.S partage le projet proposé, en insistant à nouveau sur la nécessité de fortement structurer l'association afin d'éviter une situation où cette dernière ne parviendrait pas à absorber cet apport de participants extérieurs.

Les présents soulignent la nécessité d'une structuration en termes de moyens humains, mais également de moyens logistiques (utilisation du Google Drive pour mettre en commun des documents permettant de suivre et de retrouver les actions menées rapidement, etc.). Un groupe de travail pourra être organisé pour traiter ce sujet.

La trame de projet soumise à l'assemblée générale est adoptée à l'unanimité des votants (pour : 9 / abstentions : 0 / contre : 0).

Statuts

Article 1^{er}

A.H souligne qu'il est dommage de supprimer la référence aux anciens de la CP'ENA dans le nom de l'association.

Les présents soulignent la nécessité de prévoir un suffixe après « La Cordée » afin de distinguer l'association des autres structures utilisant le même nom.

Il est proposé d'ajouter le suffixe « - Association pour l'égalité des chances » après le nom de l'association.

La proposition modifiée est adoptée à l'unanimité des votants (pour : 9 / abstentions : 0 / contre : 0).

Article 2

Les présents débattent de la rédaction proposée pour l'article 2 et retirent l'expression « culturellement et économiquement » après « les personnes qui en sont éloignées ».

La proposition modifiée est adoptée à l'unanimité des votants (pour : 9 / abstentions : 0 / contre : 0).

Articles 3 et 4

La proposition initiale est adoptée à l'unanimité des votants (pour : 9 / abstentions : 0 / contre : 0).

Article 5

A.H propose de faire adhérer automatiquement, pour un an, les élèves de la CP'ENA dès la fin de leur scolarité. Après des échanges, les autres présents s'accordent pour modifier la proposition initiale afin de prévoir que les élèves de CPI sont, à leur demande, membres de droit de l'association et exonérés de cotisation jusqu'à la fin de leur scolarité.

La proposition modifiée est adoptée à l'unanimité des votants (pour : 9 / abstentions : 0 / contre : 0).

Article 6

Les présents s'accordent pour modifier la proposition initiale en cohérence avec l'article 5, ainsi que pour prévoir une possibilité pour le conseil d'administration d'exonérer exceptionnellement un membre du paiement de sa cotisation.

La proposition modifiée est adoptée à l'unanimité des votants (pour : 9 / abstentions : 0 / contre : 0).

Articles 7 à 15

La proposition initiale est adoptée à l'unanimité des votants (pour : 9 / abstentions : 0 / contre : 0).

Les statuts ainsi modifiés sont soumis au vote des membres présents et représentés.

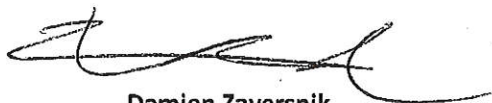
Les statuts sont adoptés à l'unanimité des votants (pour : 9 / abstentions : 0 / contre : 0).

Montant de la cotisation annuelle

L'assemblée générale extraordinaire décide, à l'unanimité des votants (pour : 9 / abstentions : 0 / contre : 0), d'abaisser le montant de la cotisation annuelle à dix euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h45.

Fait à Paris, le 15 septembre 2018.



Damien Zaversnik

**Président de La Cordée
Président de séance**



David Guilbaud

Secrétaire de séance

